

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC PROF IMMOBILIER, POLE IMMOBILIER 6 RUE DU BAT D ARGENT 69001 LYON déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 10 000 €.

Monsieur Robert FARGNOLI, représentant de la société 3F DEVELOPPEMENT S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 23 RUE MARYSE BASTIE 69500 BRON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Monsieur Robert FARGNOLI	400	4 000 €
Madame Huguette FARGNOLI	400	4 000 €
Monsieur Eric FARGNOLI	100	1 000 €
CABINET FARGNOLI ET ASSOCIES	100	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 01 septembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

lu et approuvé

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC PROF IMMOBILIER, POLE IMMOBILIER 6 RUE DU BAT D ARGENT 69001 LYON déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 10 000 €.

Monsieur Robert FARGNOLI, représentant de la société 3F DEVELOPPEMENT S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 23 RUE MARYSE BASTIE 69500 BRON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Monsieur Robert FARGNOLI	400	4 000 €
Madame Huguette FARGNOLI	400	4 000 €
Monsieur Eric FARGNOLI	100	1 000 €
CABINET FARGNOLI ET ASSOCIES	100	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 01 septembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Lu et approuvé



**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC PROF IMMOBILIER, POLE IMMOBILIER 6 RUE DU BAT D ARGENT 69001 LYON déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 10 000 €.

Monsieur Robert FARNOLI, représentant de la société 3F DEVELOPPEMENT S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 23 RUE MARYSE BASTIE 69500 BRON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Monsieur Robert FARNOLI	400	4 000 €
Madame Huguette FARNOLI	400	4 000 €
Monsieur Eric FARNOLI	100	1 000 €
CABINET FARNOLI ET ASSOCIES	100	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 01 septembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

lu et approuvé



